



**Objet :** Votre newsletter APICRYPT®

Chère consoeur, cher confrère,

Depuis 23 ans, l'APICEM accompagne les laboratoires de France et s'il fallait retenir un seul chiffre de cette histoire que nous avons coécrite, il serait le suivant « **98% des laboratoires de France sont équipés de la solution APICRYPT !** »

L'objectif premier que nous partageons est le gain de temps facilitant la rapidité des soins qu'il est possible d'apporter aux patients et par conséquent, celui que nous faisons gagner aux professionnels de santé grâce à une dématérialisation parfaitement sécurisée des flux de messages. **Ainsi, dans l'intérêt des patients et celui de ses utilisateurs, l'APICEM doit pouvoir prévenir le biologiste de tout aléa dans la transmission des informations. Pour cela, nous devons impérativement connaître l'identité (nom/prénom/coordonnées) des biologistes rattachés au laboratoire** (cf. Page 3).

Le second est celui de l'optimisation des outils et des usages. Pour offrir toujours plus de fonctionnalités aux utilisateurs, l'APICEM a donc beaucoup investi, depuis 4 ans, dans le développement de la version 2 d'APICRYPT.

Après avoir rencontré plusieurs obstacles tant sur le plan administratif que sur les développements des outils, le déploiement de cette nouvelle version est en cours, en collaboration avec les CPAM et les partenaires professionnels selon les territoires. Celui-ci reste, cependant, très dépendant de la volonté des fournisseurs de logiciels à implanter cette nouvelle version puisque la solution APICRYPT est très utilisée en mode « intégré » dans le logiciel métier par les prescripteurs de ville tout comme pour les laboratoires. Ainsi, toute intervention des biologistes auprès de leurs interlocuteurs apportera, à coup sûr, un poids supplémentaire pour faire pencher la balance plus rapidement. Nous souhaitons par le biais de cette newsletter vous convaincre et vous informer sur les dernières nouveautés ou nos projets de développements.

2019 sera, une fois encore, une année chargée pour nos équipes qui ont pour objectif constant de poursuivre l'accompagnement des utilisateurs grâce à qui **APICRYPT reste la messagerie sécurisée en santé la plus utilisée par les professionnels de santé avec plus de 90 millions de messages transmis en 2018 !**

Si vous souhaitez échanger sur ces sujets ou nous faire part de vos attentes et de vos besoins, l'APICEM sera présente lors du prochain Congrès de la Société française d'informatique de laboratoire, le jeudi 28 et vendredi 29 mars à Montpellier.

Confraternellement,

Docteur Alain CARON  
Gérant d'APICEM SARL

\* Chiffres APICRYPT® janvier 2019

**APICEM SARL**  
Développements et exploitation des outils APICRYPT®  
sous le contrôle de l'association APICEM  
[www.apicrypt.org](http://www.apicrypt.org)

3 Route de Bergues  
CS 20 007  
F- 59412 COUDEKERQUE Cedex 2  
tel : +33 (0)3 28 63 00 65  
mail : [infoapicrypt@apicrypt.org](mailto:infoapicrypt@apicrypt.org)

SARL au capital de 8 000 euros - RCS Dunkerque 439 752 353

## APICRYPT V 2 : Point d'étape sur le déploiement

Le déploiement d'APICRYPT V2 s'effectue un peu plus lentement que prévu en raison, notamment, de l'extrême hétérogénéité du parc informatique des utilisateurs qui aura nécessité de nombreux ajustements des composants à installer. L'APICEM en a également profité pour développer des outils multiplateformes supplémentaires.

Nous avançons donc avec prudence afin de nous assurer que la transition s'effectue sereinement.

À partir d'octobre 2018, plusieurs territoires ont été ciblés lors d'expérimentations ou phases pilotes du déploiement d'APICRYPT Version 2 en coordination avec l'Assurance Maladie qui s'appuie sur le réseau des CIS (conseillers informatique service) dans le cadre de leur mission d'accompagnement du déploiement des Messageries Sécurisées en Santé.

Pour rappels, les fonctionnalités supplémentaires qu'apporte la version 2 d'APICRYPT sont :

- ☑ L'utilisation d'un format d'encodage spécifique destiné à résoudre les problèmes d'affichage des textes et données échangées.
- ☑ Une traçabilité améliorée (heure : de remise du courrier, de son traitement, de sa relève et du déchiffrement correct)
- ☑ La signature électronique systématique
- ☑ La non-répudiation des messages émis et reçus
- ☑ La mise à jour simplifiée des outils
- ☑ L'utilisation de notification
- ☑ Le format d'encodage universel UTF8 (et non spécifique)
- ☑ Une configuration très simplifiée

Depuis janvier dernier, **les outils APIMAIL (Windows et Mac) qui continuent à être perfectionnés au fil des usages, sont disponibles et téléchargeables via le site internet**, diffusés pour les nouvelles installations, et seront diffusés au fil des renouvellements des CD Rom contenant les clés de chiffrement 2020 qui commencent à être expédiés dès ce mois de mars.

Cependant, APICRYPT V2 n'est pas encore intégrée dans tous les logiciels métier et son déploiement reste très dépendant de la rapidité des éditeurs de logiciels à intégrer cette nouvelle version. Depuis février, l'intégration dans les logiciels métier est opérée très progressivement, en coordination avec les éditeurs.

La nouvelle version d'APICRYPT sera donc déployée de façon maîtrisée afin de garantir la disponibilité de l'assistance aux utilisateurs.

Nous escomptons une accélération dans les semaines qui viennent. Par ailleurs, le modèle économique pour les opérateurs faisant partie uniquement de l'Espace de confiance MSSanté n'est pas défini actuellement et reste à préciser.



### APICRYPT...en chiffres !

Nombre de laboratoires APICRYPT : **3 762**

Nombre de biologistes APICRYPT : **5 093**

#### Flux de messages

« Laboratoires d'analyses médicales »

en janvier 2019 : **5 119 625**

sur les 12 derniers mois : **57 millions** soit 61% des flux totaux  
**+ 7,33 % (en 1 an)**

#### Économies potentielles réalisées en 1 an \*\* :

Laboratoire d'analyses médicales / (moyenne sur l'ensemble des établissements)  
Nombre de courriers émis/an : 15 543

**14 766 € économisés**

**en frais d'affranchissement !**

ce qui est permis par la signature des conventions de preuve

#### Satisfaction des utilisateurs\*\*\* :

**98 % des utilisateurs sont satisfaits de la messagerie APICRYPT®**

**98 % recommandent APICRYPT®\***

**84 % l'utilisent tous les jours\***

\* Chiffres APICRYPT janvier 2019

\*\* Chiffres APICRYPT® de janvier 2018 à décembre 2018 - Coût d'une feuille A4 imprimée + enveloppe + timbre = 0,10+0,05+0,80 = 0,95 € / chiffre minimum, car ne prend pas en compte les expéditions par coursiers

#### ASSISTANCE TECHNIQUE :

Du lundi au vendredi,  
de 8h à 19h sans interruption  
et le samedi de 9h à 12h.

(hors jours fériés - heures de la métropole)

**+33 0 3 28 63 00 65**

#### APICEM SARL

3 route de Bergues  
CS 20 007  
F - 59 412  
Coudekerque cedex 2

**www.apicrypt.org**



APICRYPT®  
est labellisée



## Retrouvez l'équipe de l'APICEM lors du Congrès SFIL Les 28/29 mars à Montpellier

APICRYPT est utilisé par plus de 98% des laboratoires de France !



Ce chiffre marque l'importance pour l'APICEM de participer au prochain Congrès de la Société Française d'Informatique de Laboratoire sur le thème « Données de santé : évolutions, perspectives et révolutions » qui aura lieu le jeudi 28 et le vendredi 29 mars à Montpellier. Nous vous proposons donc de profiter de cette occasion pour venir nous rencontrer et échanger sur les sujets abordés dans cette newsletter. Nous vous attendons nombreux sur le stand au sein du CORUM (Palais des congrès de Montpellier) le jeudi 28 et le vendredi 29 mars 2019.

## Les nouvelles mesures de sécurité

Suite à un incident survenu en janvier dernier et l'analyse qui en a été faite en aval, de nouvelles mesures ont été mises en place par l'APICEM afin d'éviter une surcharge des serveurs APICRYPT ayant pour effet d'impacter la disponibilité d'APICRYPT pour l'ensemble des utilisateurs.

Cette mesure concerne les possibilités de connexion SMTP concurrentes qui se voient maintenant limitées.

En effet, les serveurs de l'APICEM n'accepteront plus les envois simultanés de messages de la part d'un émetteur donné : par analogie, une autoroute n'a pas autant de voies que de véhicules devant circuler, ils doivent donc se partager les voies existantes. De la même façon, les serveurs de l'APICEM ne peuvent pas autoriser un même émetteur à occuper toutes les voies de communication simultanément. Les serveurs « émetteurs » sont capables de gérer une mise en file des expéditions afin de ne pas pénaliser les autres utilisateurs et surtout de ne pas voir certains envois retardés faute de canaux disponibles à un instant donné.

En la matière, nous appliquons les règles des RFC décrivant les aspects et spécifications techniques de l'internet publiées par l'ietf : <https://tools.ietf.org/html/rfc5321#section-4.5.4>

Pour éviter les ralentissements dans l'envoi de vos messages, il convient dorénavant de modifier ou faire modifier le paramètre concernant l'autorisation de connexions concurrentes dans vos serveurs de messagerie.

La non-prise en compte de cette limitation technique pourrait provoquer le refus de connexion et donc la mise en attente d'un certain nombre de messages sur les serveurs de messagerie émetteurs causant ainsi des retards importants de transmission des données.

Le risque concerne plus particulièrement les Laboratoires de Biologie Médicale qui louent les services d'une plateforme, car la centralisation ou l'externalisation de la prestation informatique ne permet pas d'observer facilement les comportements anormaux et de réagir rapidement.

### IMPORTANT



**L'APICEM souhaite que chaque établissement mette à jour au plus vite sa fiche via « l'espace utilisateur ». Nous avons impérativement besoin qu'une adresse de boîte mail consultée régulièrement, un numéro de téléphone fixe et de portable soient mentionnés pour que nous puissions transmettre les alertes dans les meilleurs délais.**

**Dans l'intérêt des patients et celui de ses utilisateurs, l'APICEM doit pouvoir prévenir le biologiste de tout aléa dans la transmission des flux. Pour cela, l'APICEM doit impérativement connaître l'identité (nom/prénom/coordonnées) des biologistes rattachés au laboratoire. Le cas échéant, la relation contractuelle serait remise en cause.**

★ Nous vous informons également que vous pouvez retrouver les dernières informations, avertissements ou perturbations en cours sur le nouveau site APICRYPT :

Rubrique : Messagerie APICRYPT / Maintenance et Travaux  
ou via le lien ci-dessous : <https://www.apicrypt.org/maintenance>

#### ASSISTANCE TECHNIQUE :

Du lundi au vendredi,  
de 8h à 19h sans interruption  
et le samedi de 9h à 12h.  
(hors jours fériés - heures de la métropole)

▶ **+33 0 3 28 63 00 65**

#### APICEM SARL

3 route de Bergues  
CS 20 007  
F - 59 412  
Coudekerque cedex 2

[www.apicrypt.org](http://www.apicrypt.org)



APICRYPT®  
est labellisée



## Regroupement de laboratoires, ce qu'il faut faire...

Dans le cadre de la mise à jour de votre regroupement de laboratoires ou de toute modification d'organisation, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mettre à jour votre dossier en nous transmettant les informations suivantes dans les meilleurs délais :

- **Impératif : l'identité de chaque biologiste (nom/prénom/coordonnées complètes)**
- Le nom de l'interlocuteur pour la partie administrative et facturation, le nom du responsable en charge de la messagerie APICRYPT ou/et du responsable informatique.
- Les adresses des sites, les numéros de téléphone, adresse mail de réception utilisée...
- Un extrait Kbis

APICRYPT fonctionne depuis plus de 20 ans sur la base de la mutualisation des coûts. Le tarif est fixé en fonction de votre mode de fonctionnement. Pour être en adéquation avec nos conditions d'utilisation, nous insistons sur le fait que tous les sites doivent nous fournir une liste précisant le nombre de biologistes ou de praticiens exerçant sur les différents sites.

**Contactez-nous via l'adresse mail suivante :** [infoapicrypt@apicrypt.org](mailto:infoapicrypt@apicrypt.org) et précisez en objet : « regroupement de laboratoires ».

Un formulaire simple de mise à jour vous sera communiqué

## La convention de preuve

L'article 69 de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 impose la mise en place d'une procédure d'accréditation des laboratoires d'analyses médicales qu'ils soient privés ou publics. Le Décret N°2007-960 du 15 mai 2007, quant à lui, impose aux professionnels intervenant dans le système de santé de se soumettre aux référentiels définis par le ministère de la Santé.

Les référentiels COFRAC, et en particulier le document COFRAC SH REF 02 (REV05), recommandent la mise en place d'un dispositif de convention de preuve concernant les échanges électroniques lorsque ceux-ci n'utilisent pas le dispositif de signature électronique de la carte professionnelle de santé.

La convention de preuve est un contrat conclu, entre deux parties, qui a pour objet de définir les modes de preuves admissibles entre les parties. Elle confère force probante aux transactions effectuées au travers d'un système d'échange électronique et définit les aspects techniques sur lesquels les preuves s'appuient.

En effet, selon les termes de l'article 1316-2 du Code civil, à défaut de convention de preuve valable entre les parties, le juge règle les conflits de preuve littérale en déterminant par tous moyen, le titre le plus vraisemblable.

Par conséquent, les conventions de preuve permettent de déroger à la démarche précitée, en fournissant le mode opératoire au juge pour désigner le titre le plus vraisemblable, conformément à la volonté des parties.

Références : Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 ; Décret N°2007-960 du 15 mai 2007 ; Article 1316-2 du Code civil ; Référentiel COFRAC SH REF 02 (REV05).

### Ce que propose l'APICEM ...

L'APICEM a intégré la convention de preuve dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la messagerie APICRYPT conformément aux recommandations du COFRAC décrites dans le référentiel COFRAC SH REF 02 (REV05).

L'APICEM se positionne donc de fait comme un « concentrateur de confiance » au centre du dispositif de convention de preuve.

Tout utilisateur de la messagerie APICRYPT ayant accepté les CGU APICRYPT à partir de la version 6 (datée d'octobre 2016) bénéficie donc d'une convention de preuve établie entre lui et l'APICEM.

Chaque utilisateur de la solution APICRYPT ayant fait de même bénéficie donc d'une convention de preuve avec l'ensemble des utilisateurs de la messagerie APICRYPT.

### Qu'en sera-t-il demain ?

L'APICEM entend continuer à offrir des solutions adaptées aux usages de ses utilisateurs. En complément du service existant aujourd'hui dans l'espace personnel des utilisateurs sur le site [www.apicrypt.org](http://www.apicrypt.org) qui permet de visualiser l'état de la convention de preuve avec ses correspondants. L'APICEM propose pour les professionnels biologistes, un outil spécifiquement dédié qui permet de visualiser la liste des correspondants bénéficiant de la convention de preuve sur les 3 derniers mois. Ce système permet au service qualité des laboratoires de documenter le dispositif de convention de preuve mis en œuvre au sein du laboratoire et de présenter ou d'opposer les résultats à l'occasion d'un éventuel audit.

Page 4/5

### ASSISTANCE TECHNIQUE :

Du lundi au vendredi,  
de 8h à 19h sans interruption  
et le samedi de 9h à 12h.

(hors jours fériés - heures de la métropole)

**+33 0 3 28 63 00 65**

### APICEM SARL

3 route de Bergues  
CS 20 007  
F - 59 412  
Coudekerque cedex 2

[www.apicrypt.org](http://www.apicrypt.org)



APICRYPT®  
est labellisée



## Les projets en cours de développement

Comme annoncé en début d'année, 2019 devrait voir aboutir de nombreux projets. Nous souhaitons, avec cet article, vous tenir informés sur deux d'entre eux.

### L'avancement du projet « Service de normalisation »

Le service de normalisation d'APICEM proposera d'appliquer et d'exprimer les résultats de biologie dans une nomenclature partagée par tous les acteurs, du producteur « émetteur » au destinataire des données de biologie.

Un sous-ensemble de la nomenclature LOINC (Logical Observations Identifiers Names and Codes), fruit de la sélection et de la traduction d'un groupe de travail piloté par la SFIL sera appliqué sur les résultats.

Ce service permettra la normalisation sémantique des résultats de biologie sans devoir modifier le Système d'Information du Laboratoire (SIL). Il permettra par ailleurs l'utilisation de la messagerie APICRYPT V2 en l'absence d'intégration de celle-ci dans le SIL.

Nous espérons que ce service puisse améliorer la qualité des échanges en offrant aux utilisateurs un dictionnaire commun et univoque des valeurs de résultats de biologie.

Initialement liés au projet « convention de preuve », l'outil et sa documentation ont dû être complètement revus.

Nous sommes partis sur l'idée de garder ce qui était facile à maintenir et à utiliser pour finaliser un prototype que nous espérons pouvoir présenter prochainement. Il reste des développements, des améliorations et tests à réaliser.

Actuellement et plus concrètement, le prototype version 0.1 permet d'enregistrer un fichier Hprim ou Hprim2 pour normalisation, de lister et valider les associations nécessaires pour la normalisation, et de faire les normalisations automatiques.

Le prototype Version 0.2, en cours de développement devrait valider le geste et le fonctionnement, s'en suivront les parties tests et design.

Quand l'outil atteindra un état jugé suffisant, le projet pourra être lancé en Alpha (tests fermés), puis en Bêta (tests ouverts) avant une livraison définitive.

### Le service prescription dématérialisée

Le service de prescription dématérialisée, développé en collaboration avec des médecins et pharmaciens, propose de dématérialiser et stocker les ordonnances de manière sécurisée sur un serveur sécurisé temporaire. Les utilisateurs (laboratoires, pharmaciens, EHPAD...) n'ont plus qu'à se connecter à ce serveur pour récupérer les prescriptions, en présence des patients.

Conçu pour être très simple à utiliser, ce service permet de garantir la non-falsification des ordonnances et procure un gain de temps très appréciable en facilitant les différentes étapes de la dispensation.

Un test du prototype a été effectué l'année dernière. Une étude de ces tests va être effectuée très prochainement afin de finaliser un cahier des charges et reprendre le développement de l'application. Après une pause obligée par les développements compliqués d'APICRYPT V2 nous reprenons contact avec les éditeurs de logiciel d'officine pour relancer les travaux avec eux.



Messagerie immédiate  
Sécurisée de Santé

La nouvelle version de la MiSS\* (Messagerie Immédiate Sécurisée en Santé), entièrement revue, est **disponible !**

Cette application permet par exemple un dialogue avec le prescripteur ou à défaut le préleveur en cas de mauvais résultat.

Elle propose de nouvelles fonctionnalités :

- La possibilité d'échanger au sein d'une équipe de soins grâce à la discussion de groupe
- Une interface graphique, plus claire et plus fonctionnelle
- Une installation simplifiée
- Une version sur poste de bureau est également proposée.

La MiSS est l'outil professionnel d'excellence si vous souhaitez converser en mode instantané avec vos confrères.

Vous êtes acteur de son déploiement sur votre territoire... N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Pour plus d'informations :  
[www.miss-sante.fr](http://www.miss-sante.fr)



\* Le projet MiSS® est à l'initiative de l'URPS Médecins Hauts-de-France en partenariat avec les URPS Infirmiers, Kinésithérapeutes et Pharmaciens Hauts-de-France.

### ASSISTANCE TECHNIQUE :

Du lundi au vendredi,  
de 8h à 19h sans interruption  
et le samedi de 9h à 12h.  
(hors jours fériés - heures de la métropole)

+33 0 3 28 63 00 65

### APICEM SARL

3 route de Bergues  
CS 20 007  
F - 59 412  
Coudekerque cedex 2

[www.apicrypt.org](http://www.apicrypt.org)



APICRYPT®  
est labellisée



Dans l'intérêt des patients et celui de ses utilisateurs, l'APICEM doit pouvoir prévenir le biologiste de tout aléa dans la transmission des flux. Pour cela, l'APICEM doit impérativement connaître l'identité des biologistes rattachés au laboratoire. Nous vous remercions donc de bien vouloir renseigner le formulaire ci-dessous :

## Vos informations :

**Nom du groupe :**

.....

**Nom de l'établissement :**

.....

**n° de dossier :** .....

**Coordonnées :**

Adresse postale :

.....

Adresse postale suite :

.....

Adresse postale suite :

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Tel : .....

**Nom du responsable (administratif) :**

Nom : .....

Prénom : .....

Tel direct : .....

Email de contact : .....

**Nom du responsable (messagerie / ou responsable informatique) :**

Nom : .....

Prénom : .....

Tel fixe : .....

Tel portable : .....

Email de contact : .....

## Les biologistes de l'établissement :

Nom : .....

Prénom : .....

RPPS ou Adeli : .....

Tel : .....

Email de contact : .....

\_\_\_\_\_

Nom : .....

Prénom : .....

RPPS ou Adeli : .....

Tel : .....

Email de contact : .....

\_\_\_\_\_

Nom : .....

Prénom : .....

RPPS ou Adeli : .....

Tel : .....

Email de contact : .....

\_\_\_\_\_

Nom : .....

Prénom : .....

RPPS ou Adeli : .....

Tel : .....

Email de contact : .....

\_\_\_\_\_

Nom : .....

Prénom : .....

RPPS ou Adeli : .....

Tel : .....

Email de contact : .....

Si vous disposez de plus de 5 biologistes, nous vous invitons à dupliquer le document.

**Merci de nous retourner ce formulaire par mail à :**  
**infoapicrypt@apicrypt.org**